

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Pas de loi sur le suicide!

En droit fédéral, l'assistance au suicide est tolérée quand elle n'a pas de motifs égoïstes. *Tolérée* ne veut pas dire *autorisée*. La distinction est importante. La tolérance signifie que la société réproouve le principe du suicide et de l'assistance au suicide, même si elle ne les poursuit pas comme tels; l'autorisation, à l'inverse, même bardée de cautions, affirmerait leur légitimité.

Dans le Canton de Vaud, la loi est muette. Certains EMS acceptent l'aide au suicide, d'autres non.

L'initiative d'Exit sur laquelle nous voterons le 17 juin demande que les EMS qui bénéficient de subventions publiques soient contraints d'ouvrir leurs portes aux associations d'assistance au suicide. Ses auteurs estiment que, l'EMS étant en général le domicile légal de ses résidents, ceux-ci devraient pouvoir y jouir de tous leurs droits, y compris celui d'en terminer avec la vie.

Le Grand Conseil vaudois a voté un contre-projet qui va dans le même sens, mais avec des restrictions et des garde-fous médicaux. L'électeur pourra choisir l'une ou l'autre de ces propositions, aucune d'entre elles, ou les deux. On lui demandera aussi laquelle il préférerait si les deux venaient à être acceptées. C'est la «question subsidiaire».

Le problème doit être abordé simultanément de trois points de vue: le statut moral et social du suicide, la liberté individuelle et l'autonomie des EMS.

La souffrance physique n'est pas le problème principal. La médecine est apte à la soulager. Mais l'allongement de la vie est ressenti par certains résidents d'EMS comme un ajout inutile, ennuyeux, humiliant. Ils ne tiennent pas forcément à jouer les prolongations, l'ancien grand patron régenté par l'aide-soignant, le sportif paralysé, le séducteur défiguré ou incontinent. D'où, pour l'un ou l'autre, la tentation d'interrompre cette succession indéfinie de jours trop semblables. Mais il ne peut le faire, parce qu'il n'en a pas les moyens matériels et parce que son EMS refuse l'assistance au suicide. Cette morale imposée est une réduction indéniable de sa liberté.

La perte d'influence de la religion fait que le caractère sacré de la mort et de ce qui s'y rapporte s'affaiblit aussi. Pour le chrétien, sa vie ne lui appartient pas. Il n'en a que la jouissance, et il la vit selon un plan qui le dépasse. L'incroyant rationaliste, au contraire, ne se sent aucune obligation à l'égard du hasard qui l'a fait naître.

Il y a ceux qui craignent l'acharnement thérapeutique, qui ont peur de tomber dans les mains d'un médecin fanatique de la Vie ou de la technique. Les associations de médecins sont très attentives à ce risque. Quand le malade s'achemine inéluctablement vers une mort prochaine, on renonce aux interventions lourdes au profit d'un accompagnement médical, psychologique et spirituel

visant à rendre, pour lui et son entourage, le passage aussi calme qu'il peut l'être. Ce sont les soins palliatifs.

D'autres, enfin, sans être particulièrement mal en point, veulent simplement conserver la pleine maîtrise de leur destin, de leur vie et de leur mort. Il n'appartient ni à la société ni à un médecin ni à quiconque d'en décider pour eux. C'est cette conception qui inspire l'action de M. Jérôme Sobel¹, président de la section suisse romande d'Exit.

M. Sobel apparaît comme un homme des Lumières, tout de conscience, de raison et de volonté. Pour lui, soins palliatifs ou pas, il revient à l'individu maître de lui-même de décider du cours de sa vie et de l'heure de sa mort. Lui-même entend bien regarder la mort en face et annonce d'ores et déjà sa volonté d'en finir quand il jugera le temps venu. Il affirme qu'il abordera ce moment en toute sérénité. L'assistance au suicide est pour lui une manifestation de solidarité face à un acte responsable et mûrement réfléchi.

M. Sobel parle du *tabou* de la mort: «Nous avons brisé le tabou du suicide assisté en famille.» Le terme de tabou n'est pas là par hasard. Il évoque la pensée magique des peuples primitifs. Briser le tabou, c'est accéder à la rationalité occidentale, c'est passer de l'obscurantisme à l'âge adulte de l'humanité.

En réalité, le Moyen Age abordait le fait de la mort, même dans ses aspects les plus épouvantables, beaucoup plus naturellement que notre société, obsédée par la jeunesse, la santé, la beauté et autres prémisses de l'immortalité. Il échappe à M. Sobel que le tabou de la mort relève du même état d'esprit moderniste que son initiative. L'homme d'aujourd'hui ne supporte pas que quelque chose échappe à sa maîtrise. Alors il nie la mort (tabou), ou il la provoque au moment opportun (maîtrise). Dans les deux cas, il s'agit d'un discours de la toute-puissance humaine.

La raison est le moyen humain privilégié d'approcher les êtres et les choses. Mais elle n'est pas le critère absolu de la réalité. Beaucoup de choses lui échappent dans le ciel et sur la terre. C'est une erreur de les rejeter *a priori* sous prétexte qu'elle ne peut en rendre compte. Ainsi, la crainte sacrée qu'on manifeste à l'égard de la mort et de ce qui l'entoure ne doit pas être méprisée comme exprimant un tabou dépassé. Au contraire, elle manifeste la perception, à la fois confuse et insistante, de forces qui nous dépassent. La raison peut en dire des choses, mais de l'extérieur. Elle ne peut les maîtriser par la volonté et la loi, mais seulement en aménager les effets sur l'homme et la société.

Le discours rationaliste ne connaît pas le doute, il est clair, abrupt, efficace. Mais il est court. Tel candidat au suicide affirme en avoir parlé en toute franchise avec son conjoint et ses enfants. Ceux-ci disent qu'ils sont d'accord, qu'ils trou-

vent cela très bien. Peut-être même seront-ils présents au moment fatal. Ces affirmations claires et distinctes ne dissimulent-elles pas, à l'insu momentané de leurs auteurs, la négation de leurs sentiments profonds, le chantage à l'amour familial, la perspective de bouleversements traumatisants à venir?

Pour les auteurs de l'initiative, la volonté de l'individu passe avant toute chose. Ils n'imaginent même pas que l'intervention d'Exit pourrait léser la vocation profonde du personnel soignant de maints établissements médico-sociaux. Beaucoup de médecins et d'infirmières le ressentent pourtant ainsi. L'établissement de Rive-Neuve, dont la politique d'accompagnement a sauvé tant de personnes du désespoir, est strictement opposé à l'assistance au suicide. L'initiative aussi bien que le contre-projet le contraindraient pourtant à lui faire une place.

Si l'initiative est acceptée, il ne faudra pas attendre longtemps avant qu'on en demande l'extension à tous les EMS, puis à tous les établissements sanitaires.

Le contre-projet est plus restrictif que l'initiative en ce qu'il impose des procédures visant à éviter les décisions précipitées et les pratiques médicalement douteuses d'associations comme Dignitas. Mais il est aussi plus ambitieux en ce qu'il étend l'obligation d'accepter l'aide au suicide à l'ensemble des établissements sanitaires.

Cette prise en main médicale est critiquable à deux titres. D'abord, elle implique autoritairement les médecins et le personnel soignant dans un processus que beaucoup réproouvent. Ensuite, elle donne au suicide et à l'assistance au suicide une reconnaissance explicite et officielle que l'initiative ne demande pas. Le bétonnage juridico-médical du contre-projet, dont les partisans de l'initiative craignent l'effet dissuasif, sera-t-il d'ailleurs beaucoup plus difficile à tourner que l'exigence d'un avis conforme

pour l'avortement ou d'une déclaration médicale d'inaptitude militaire? Quoi qu'il en soit, il a rassuré pas mal d'opposants.

Ce n'est pas notre cas. A vrai dire, nous ne sommes pas arrivés à déterminer lequel des deux projets ferait concrètement le plus de dégâts. Ils nous paraissent différemment mais également néfastes. D'où notre abstention qualifiée en ce qui concerne la question subsidiaire.

Les deux projets légitiment et banalisent le suicide. Ils en abaissent le seuil. Si l'un ou l'autre passe, on peut craindre une multiplication de suicides dus à la simple peur de souffrir, à l'influence d'un gourou, à l'esprit d'imitation voire à un coup de tête. On verra croître les pressions douces sur le malade, pour des motifs intéressés ou sincères. Elles viendront parfois du résident lui-même, se reprochant les tracas qu'il cause à sa famille et les dépenses que sa survie entraîne pour la société.

Le citoyen se trouve dès lors devant une triple question: comment, tout à la fois, conserver la réprobation sociale du suicide, respecter la liberté fondamentale du résident et garantir l'autonomie des établissements sanitaires face à l'assistance au suicide?

Le mieux serait à notre avis de ne pas légiférer, c'est-à-dire de refuser l'initiative et le contre-projet, et d'obtenir de chaque EMS qu'il annonce clairement s'il est favorable ou non à l'assistance au suicide. Et c'est au moment de l'entrée en établissement que le candidat résident pourrait choisir, librement et en connaissance de cause, le lieu et l'esprit dans lesquels sa vie s'achèvera.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «Jérôme Sobel veut que le libre arbitre soit au cœur du suicide assisté», *interview* du *Matin Dimanche* du 6 mai 2012.

Votations du 17 juin 2012

Initiative populaire «Assistance au suicide en EMS»	NON
Contre-projet du Grand Conseil	NON
Question subsidiaire	Abstention
Initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»	NON
Initiative populaire «pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère»	OUI
Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	NON

Ferdinand Lecomte, ou la quête du feu

Sous le titre *Ferdinand Lecomte (1826-1899), un Vaudois témoin de la Guerre de Sécession*, la Bibliothèque historique vaudoise, dirigée par Antoine Rochat, vient de consacrer son cent trente-sixième volume à un personnage attachant et pour le moins haut en couleurs: celui qui créa la *Revue militaire suisse* et dirigea la Bibliothèque cantonale avant de terminer sa course comme chancelier de l'Etat de Vaud. Il s'agit d'un mémoire de licence qui a été justement récompensé par le Prix de la Faculté des lettres et par le Prix de français de la Société académique vaudoise. Son auteur, David Auberson, est un jeune historien indépendant, qui a déjà collaboré à plusieurs publications touchant à l'histoire militaire, culturelle et politique dans le Pays de Vaud et en Suisse. Il n'appartient à aucune école spécialisée dans la révision des «mythes» de notre histoire et, sous sa plume, le colonel Lecomte ne subit pas le sort odieux réservé au général Guisan par toute une kyrielle d'historiens-procureurs. Du même coup, il épargne au lecteur une phraséologie truffée de «discours» d'«acteurs» appartenant à une «élite» forcément «réactionnaire». Son récit, servi par un style limpide et dépouillé, nous entraîne de Constantinople aux confins du Far West sans jamais nous lasser. La préface de Jean-Jacques Langendorf et une riche iconographie confèrent une aura supplémentaire à ce travail d'historien rigoureux.

Curieusement, on ne trouve pas une seule ligne sur Lecomte dans les douze volumes de la prestigieuse *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*; et c'est seulement une demi-ligne qui lui est consacrée dans *Honneur et fidélité*, la monumentale histoire du Service étranger de Paul de Vallière. Il existe bien un court mémoire de licence de Nicole Jaton consacré à Lecomte, mais il traite principalement de sa correspondance avec Edgar Quinet. Comble de malchance, dans l'ouvrage consacré aux *Ecrivains militaires vaudois*, on vieillit Lecomte d'une année en le faisant naître en 1825...

Depuis le colloque de 2007 organisé par le Cercle démocratique de Lausanne en collaboration avec le Centre d'histoire et de prospective militaires de Pully, on connaît mieux le parcours de ce grand oublié du XIX^e siècle; ont contribué à cette meilleure connaissance les renseignements biographiques communiqués par Guy Le Comte, arrière-petit-fils du colonel, la très substantielle contribution d'Olivier Meuwly sur «l'un des piliers du radicalisme vaudois» et l'hommage rendu par Gilbert Coutaz au chancelier de l'Etat de Vaud; il faut aussi mentionner la piquante évocation du collaborateur du journal satirique *La Guêpe*, par Georges Andrey, celle du fondateur et directeur de la *Revue militaire suisse*, par son lointain successeur Hervé de Weck, celle de l'analyste des guerres européennes de la seconde moitié du XIX^e siècle, par Jean-Jacques Langendorf, et

celle de l'officier suisse face à la menace militaire française et la question des fortifications vers 1880, par Dimitry Que- loz. Lors de ce colloque, David Auberson a aussi parlé du biographe du général Jomini, David von Felten de la participation de Lecomte à la Guerre de Sécession et Nicolas Gex de son amitié, née aux Etats-Unis, avec les Orléans; un travail de défrichage bien utile, qui invitait à de nouvelles recherches.

Aujourd'hui, David Auberson revient sur les tribulations américaines du journaliste-colonel en les replaçant dans leur contexte politique, socio-économique et religieux. Il puise abondamment dans les lettres adressées par Lecomte à Jomini, son mentor, ainsi que dans les journaux de voyage et les notes personnelles rédigés au cours de ses deux voyages américains. Les Archives fédérales et des sources anglo-saxonnes ont aussi été mises à contribution. La Grande Loge Suisse Alpina, elle, a refusé d'ouvrir ses archives au jeune historien; mais selon des recherches menées à la fin des années 60 par Nicole Jaton, Lecomte, fervent chrétien, n'a jamais été initié, contrairement à plusieurs de ses amis radicaux.

Comme le relèvera le *Journal de Genève* à son décès, Lecomte est bien «le seul de nos divisionnaires qui ait pris activement part à une guerre». Surnommé par Jomini le «petit Tite-Live du XIX^e siècle» – n'a-t-il pas consacré une vingtaine d'ouvrages aux conflits européens de son temps? –, cet historien et chroniqueur militaire n'a qu'une idée en tête: humer l'odeur de la poudre sur un champ de bataille. Mais que d'obstacles et d'occasions manquées avant d'atteindre ce but! Le bourgeois de Saint-Saphorin sert dans la garde civique lausannoise au lendemain de la révolution radicale de 1845, sans avoir à tirer un coup de feu. Lors de la guerre du Sonderbund, il est sergent dans une batterie de volontaires: las, Dufour l'empêche de combattre en mettant rapidement un terme au conflit. Il s'enrôle alors dans la Légion helvétique romande créée pour

soutenir les Lombards dans leur lutte contre l'Autriche. Pas de chance! Le gouvernement provisoire milanais a le mauvais goût de décommander les volontaires suisses au moment où ils s'apprentent à franchir le Simplon. On le trouve ensuite dans la Légion anglo-suisse formée pour combattre en Crimée. Rebelote: la très rapide conclusion des opérations militaires l'empêche de rejoindre son régiment en formation à Smyrne. S'il participe à la campagne du Rhin lors de l'«affaire de Neuchâtel», c'est, encore un coup, sans en tirer un. Qu'à cela ne tienne: il se rend à Istanbul pour y diriger le *Journal de Constantinople* et, *horresco referens*, envisage de s'engager dans l'armée ottomane; son supérieur hiérarchique, le colonel fédéral Veillon, l'en dissuade énergiquement. Retour à la case départ. Lors de la guerre italo-franco-autrichienne, il décroche le poste d'observateur militaire auprès de l'état-major de Victor-Emmanuel. Caramba, encore raté! Il ne peut s'enrôler dans l'armée italienne puisque celle-ci n'engage pas de volontaires étrangers.

Survient la Guerre de Sécession. Le major vaudois se déclare immédiatement unioniste et offre ses services à Washington. C'est en qualité d'observateur militaire de la Confédération helvétique qu'il accompagne par deux fois, en 1862 et 1865, l'armée fédérale américaine. Il participe d'abord à la campagne du Potomac dans l'état-major de MacClellan, apprenant «à faire la cuisine sans rations, à galoper sans crainte devant des locomotives et à brûler des maisons pour se chauffer les pieds». Il connaît enfin son baptême du feu en avril 1862 et n'a finalement à déplorer, en Virginie, qu'«un coup de pied de cheval». Le Conseil d'Etat vaudois le rappelle à Lausanne. Début 1865, il se décide à rejoindre l'armée nordiste. Cette fois, il sert dans l'état-major de Grant. A l'issue d'une campagne de cinq jours, il est l'un des premiers Blancs à pénétrer dans Richmond, la capitale du Sud. Il se réjouit «d'être tombé tout juste au moment déci-

sif, pour la vengeance [sic], comme les partisseurs de Payerne sur leur Montagny».

Evoquant l'évolution des relations helvético-américaines, Daniel Auberson relève l'«idéologisation» à outrance de la guerre civile américaine par les radicaux. Les principes universalistes comme la liberté, l'unité nationale ou l'égalité l'emportent sur toute autre considération. Chez Lecomte, la motivation première est l'abolition de l'esclavage, cette «abominable institution qui fait honte à la civilisation et aux sentiments chrétiens». L'ardent fédéraliste vaudois doit mettre temporairement de côté ses convictions sur la politique intérieure suisse. Après la guerre de Sécession, il se rendra sur le terrain des opérations menées contre les Sioux. Non sans courage, il dénoncera cette fois la colonisation des terres indiennes et les massacres commis par l'Union, qualifiant les méthodes utilisées de «système d'extermination» et d'«œuvre de destruction [...] méthodiquement organisée sur une vaste échelle, officiellement et officieusement, à tous les étages».

Lecomte regagnera la Suisse avec une précieuse expérience de la guerre; on lui doit notamment des rapports sur l'état de l'armement outre-Atlantique, l'engagement de l'artillerie, de l'infanterie et même des forces navales dans un conflit, les avancées dans la chirurgie de campagne. Il dénoncera aussi les dangers de l'immixtion du politique dans les affaires militaires.

Sa fidélité aux doctrines professées par Jomini, son opposition à la centralisation militaire et son hostilité déclarée à la germanisation de notre armée à la fin du XIX^e siècle expliquent sans doute le désintéret manifesté à l'égard de Lecomte pendant plus d'un siècle. On saura gré aux organisateurs du colloque de 2007 et, aujourd'hui, à David Auberson, d'avoir enfin tiré de son purgatoire ce parent pauvre de la recherche universitaire.

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

Revue de presse

deur sans commune mesure avec le manque à gagner fiscal. Il ne faut pas faire comme la Suisse avec ses banques, qui cède son avantage sans combattre.

Gardons-nous de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Ph. R.

Français fédéral

Voici le courrier que des habitants du Mont-sur-Lausanne et de Suisse romande ont reçu de La Poste (24 heures du 30 avril):

Grâce à l'automatisation croissante chez la distribution et le tri, c'est plus en plus moins nécessaire pour la Poste Suisse que le numéro du case postale est indiqué.

Au cas où nous pourrions vous aider par ailleurs au domaine de la gestion de vos fichiers d'adresse, nous serions très contents de votre prise de contact.

Emil est de retour.

Ph. R.

Culotté

La presse a largement relaté l'échec, dû à un agent infiltré par la CIA, de la tentative d'un groupe de terroristes yéménites de faire exploser en vol un avion de ligne au jour du premier anniversaire de l'exécution d'Oussama ben Laden.

Le plan prévoyait qu'un kamikaze embarquerait avec de l'explosif dans son slip.

Un slip Al-Calida?

Ph. R.

Du pouvoir et de l'autorité

La célébration prochaine du soixantième anniversaire du règne d'Elisabeth II a inspiré à M. Pascal Bertschy («Elisabeth II dans sa souveraine grandeur», *La Liberté* du 11 mai) ces réflexions pertinentes:

[...] *Le silence constitue son atout majeur. Son arme atomique! Elisabeth II est un chef d'Etat qui a le privilège de ne pas gouverner, de ne pas donner d'interview, de ne pas livrer ses opinions et de ne jamais descendre de son royal nuage. Du reste, comme tous ses ancêtres, elle n'a même pas le droit de voter. Admirable statut, n'est-ce pas?*

«La force de la reine est de n'avoir pas le moindre pouvoir» (Th. Zeldin, historien britannique).

[...] *Sacrée reine! Son infatigable présence, à la tête de ce peuple loufoque, a quelque chose de délicieusement civilisé. Elle incarne le royaume, la tradition, la confiance, la nuance, la stabilité. Dans un monde sens dessus dessous, ce n'est pas rien. Elisabeth ne varie pas. [...]*

Pas de pouvoir, mais quelle autorité! Tout le contraire des candidats-présidents d'outre-Jura sur lesquels nos journalistes ont, hélas!, longuement tartiné. Même après son élection, le Président de la République demeure un chef de clan. Il dispose de pouvoirs étendus, mais il est le plus souvent incapable de rassembler les Français et d'incarner le bien commun. *God save the Queen!*

E. J.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Carrara, Morges

Pourquoi NON aux réseaux de soins?

Répondre par non à la révision de la LAMal du 30.09.2011 sur les réseaux de soins (nouvelle loi fédérale sur les réseaux) est une nécessité. Nous sommes appelés à voter sur ce sujet le 17 juin prochain.

La Nation a consacré à ce thème deux éditoriaux début décembre 2011, dont nous rappelons ici une des conclusions essentielles: soigner la personne humaine ne nécessite pas un «fournisseur de prestations», mais un médecin avec lequel doit s'établir une relation de confiance durable, laquelle justifie le principe du libre choix du médecin par le patient, et du libre choix du traitement par le praticien.

En effet, dans un climat de détérioration du statut de la médecine, il convient de rappeler que toute restriction de l'autonomie des médecins et des patients contribue, sur l'autel de l'obsession de vouloir freiner les coûts de la santé, à saper la relation thérapeutique au sens classique du terme. Il s'agit de fait d'une relation singulière, d'un espace vraiment humain où la personne est protégée dans son intégrité intime, avec accès aux soins thérapeutiques de haute qualité tels qu'on les connaît encore dans ce pays. Avec la diminution du recours aux ecclésiastiques, les cabinets médicaux restent un endroit privilégié pour l'expression de la souffrance humaine et des soins qui peuvent y être prodigués.

Projet de loi

Les médecins travaillent depuis toujours en réseau, un réseau de compétences liant des praticiens qui se connaissent. Ces liens sont naturelle-

ment librement consentis et visent au bien du patient.

Or, ce projet porte atteinte aux principes énumérés ci-dessus: il propose en effet un changement complet de paradigme. Le réseau deviendrait le modèle standard de l'assurance obligatoire des soins.

Faire partie du réseau signifierait ni plus ni moins qu'une offre réduite pour ne pas devoir payer davantage qu'actuellement, avec transfert de charge sur les assurés et les médecins: celui qui ne voudrait pas faire partie d'un réseau verrait, dans un premier temps, sa quote-part passer de 10 à 15% avec un maximum de 1000 francs par an (500 dans les réseaux contre 700 aujourd'hui pour tous les assurés). Mais le Conseil fédéral pourrait en tous temps adapter les montants maximaux annuels...

Le libre choix de l'assurance serait entravé puisque des contrats de trois ans pourraient lier le client à l'assureur, sans possibilité de résiliation. Enfin, cerise sur le gâteau, la coresponsabilité budgétaire. Les réseaux assumeraient la responsabilité financière des soins fournis aux assurés selon la mesure contractuelle. Une limite de 3% serait adoptée au début, mais le Conseil fédéral pourrait, de par la loi, déterminer l'étendue de la coresponsabilité budgétaire, donc modifier à la hausse cette limite. En clair, si votre réseau a soigné pendant une année tous ses patients avec un coût moyen inférieur à ce qui était budgétisé, le réseau reçoit un bonus! Dans le cas contraire, il paie... C'est ici le comble de la dérive de ce projet et à visée purement économique: il n'y a pas de limite à la voracité

bureaucratique, et ce sans jamais avoir pris l'avis des soignants et des assurés.

Une telle attitude introduirait un poison dans la relation médecin-patient: une perversion au sens propre. En effet, il y aurait tout intérêt à soigner les gens à la légère, avec peu d'examen, car le coût moyen par «cas» resterait bas. Les médecins qui écoutent, prennent davantage de temps, qui cherchent, demandent des avis de spécialistes, et utilisent de fait des moyens techniques complémentaires coûteraient plus cher. Ils seraient dans le collimateur et pénaliseraient l'ensemble du réseau, qui finirait par les rejeter, à moins que la liste des coûts moyens des médecins, établie par les assureurs, ne permette à ceux-ci de les exclure directement. Cette démarche est inacceptable.

Modèle de soins

Ainsi, ce modèle de réseau obligatoire est contaminé par des impératifs économiques et asséurologiques qui mineraient la relation thérapeutique et établiraient l'avènement d'une vraie médecine à deux vitesses, le libre choix devenant conditionné par les capacités financières du patient.

Les assurés seraient captifs du réseau et de l'assurance pour une longue durée, alors que le principe de la coresponsabilité budgétaire est un scandale, un produit de technocrates déconnectés de la réalité, visant un projet managérial dont le but est de soumettre le système de santé à une autorité administrative.

Cela se situerait aux antipodes des éléments constitutifs de la médecine,

relation toujours fragile et nécessitant d'être protégée, pratiques complexes, volontiers incertaines comme l'est l'être humain, gestion de l'incertitude, perpétuel changement.

Avenir

Plus largement s'opposent et s'opposent toujours davantage ces prochaines années deux visions diamétralement opposées de la santé: celle des assureurs (comment échapperons-nous à la caisse unique?), du Parlement et du Conseil fédéral, car ils sont si proches, qui consiste à n'avoir aucune réflexion sérieuse sur les besoins humains, mais de vouloir gérer le système de santé, considérant que la médecine constitue un ensemble d'actes techniques à propos desquels on peut sans cesse appliquer des normes, des valeurs, des points, en fait un service public avec un impôt propre (primes obligatoires) qui doit être entièrement sous le contrôle de l'administration.

L'autre, celle des médecins et des patients, bien conscients du poids de l'humanité nécessitant un cadre de liberté hors de tout carcan étatique, permettant à l'homme, dans une relation de confiance, d'exister dans son besoin fondamental d'être, en tant que tel, reçu, entendu, soigné.

Enfin, il faut se souvenir que les systèmes autoritaires et déconnectés de la réalité du terrain déresponsabilisent les individus et tendent à être plus coûteux, rigides, moins efficaces, moins inventifs et finalement moins sociaux.

Nous voterons non le 17 juin.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

Habile récupération

L'annonce de la fermeture de l'ancien siège de Serono à Genève est suivie de près par *Le Temps*, qui a consacré dans son édition du 11 mai une double page d'enquête sur la question. Rebelote le lendemain avec un long article décrivant l'alliance, qualifiée de mariage de la carpe et du lapin, entre les cols blancs menacés de licenciement et le syndicat Unia.

La lecture du dossier présente le rachat de Serono par l'allemand Merck comme un cas d'école d'intégration ratée après une acquisition. Dans un premier temps, les collaborateurs les plus dynamiques de l'ancienne Serono quittent le navire. S'ensuit une période où les «créatifs» genevois sont mis sous le boisseau des «administratifs» de Darmstadt. La motivation baisse, les seuls projets porteurs s'enlisent par la mécompréhension réciproque de cultures de travail différentes. Finalement, lorsque le groupe allemand identifie la nécessité d'économiser, il décide de tailler parmi les «rebelles» genevois qui n'ont pas voulu ou su se fondre dans le moule germanique et dont les résultats n'ont pas répondu à leurs attentes.

L'intégration d'une entité gérée à l'américaine dans un conglomérat germanique n'était pas gagnée d'avance, d'abord en raison de problèmes linguistiques. Les anglo-saxons privilégient ensuite une approche créative de la recherche, alors que les Allemands sont les champions de la planification: si les uns sont organisés pour sortir des culs-de-sac le plus rapidement possible, les autres font tout pour ne pas s'y engager. En ajoutant l'amertume des premiers à avoir été bradés aux seconds contre quelques voiliers de course, toutes les conditions pour un échec étaient réunies.

Si l'on se place dans la perspective de l'acquéreur, cette décision est parfaite-

ment sensée: les ventes de la gamme de produits Serono ont remboursé le prix de l'acquisition de 2006. Les chercheurs genevois n'apportant pas l'innovation escomptée, autant s'en débarrasser, traire la vache suisse tant que ses produits sont rentables, puis se tourner vers d'autres acquisitions destinées à compléter le portefeuille de l'innovation.

Le point de vue des employés de la charrette genevoise est tout autre. Habités à être le centre du monde et à être adulés à l'anglo-saxonne sous l'ère Bertarelli, les collaborateurs n'ont jamais imaginé ou voulu croire à une telle décision. Non syndiqués, ne disposant pas d'une représentation du personnel structurée, chacun d'eux se retrouve très seul face aux perspectives de licenciement. On est bien loin du *Betriebsrat* allemand, cette représentation du personnel sans l'approbation de laquelle une entreprise n'a pas le droit de procéder à des licenciements en nombre.

Un retournement de la situation «à la Novartis» est-il envisageable? Trois différences laissent malheureusement penser que les carottes genevoises sont cuites. La première tient à la nature des activités touchées: Prangins est un site de production dont la relocalisation représentait un investissement important. Genève abrite surtout des services, moins coûteux à déménager. La seconde est liée à l'emplacement des maisons mères respectives. Basée en Suisse, Novartis ne désire pas ternir son image locale et a donc accepté de négocier dès les premières résistances organisées. Merck n'a en revanche pas de lien affectif ou commercial fort avec la Suisse. Un compromis généreux semble donc peu probable de leur part. Enfin, les employés de Prangins sont montés groupés au front, les cadres soutenant les col-

laborateurs, pour défendre l'entier de leur communauté professionnelle; ceci a évité de tomber dans la lutte des classes et facilité les négociations avec la direction bâloise. Ce lien corporatiste n'est pas perceptible chez nos voisins genevois.

Reconnaissons au syndicat Unia l'intelligence d'avoir perçu cette absence de cohésion dans les rangs des employés de Serono. Quoiqu'aucun, ou presque, des collaborateurs concernés ne soit affilié, Unia s'est offerte pour coacher les employés engagés dans les négociations avec la direction allemande, mais, revers de la médaille, organise des journées de grève et téléguide les actions médiatiques.

Dans une cause qui paraît pour l'essentiel perdue, il est facile de voir qui des employés ou du syndicat va profiter de

cette alliance dans l'adversité. Nous doutons que la direction de Merck n'accorde grand crédit à un partenaire syndical apparu de nulle part et ne disposant d'aucune légitimité dans l'entreprise. Les grèves risquent au contraire de créer une irritation peu propice à la négociation la plus humaine possible des licenciements. Unia n'a en revanche rien à perdre dans l'affaire: même sans aucun résultat obtenu de la direction allemande, le syndicat aura renforcé sa réputation de défenseur de tous les employés contre le patronat cupide. Le coup risque de lui rapporter beaucoup de nouveaux membres dans des secteurs jusque-là peu perméables aux idées de la lutte des classes. Que voilà une habile récupération.

CÉDRIC COSSY

La volonté générale

A lire la presse de lundi et mardi, la France, les Français, ont opté pour le changement. La majorité, si faible soit-elle, équivaut à l'unanimité. Elle exprime et incarne la volonté générale selon le contrat social rousseauiste. La minorité, peu importe qu'elle soit faible ou importante, est vouée à l'inexistence. Le pouvoir, c'est-à-dire l'exécutif (quoi qu'en dise la Constitution), passe à gauche et les élections du 17 juin ne devraient que le confirmer.

Les médias nous donnent toutefois des chiffres intéressants. François Hollande a obtenu en chiffres ronds 18000000 voix et Nicolas Sarkozy 16900000. Il y a eu en outre 2147173 votes blancs selon la proposition de Marine Le Pen. Ce sont donc environ 37000000 de Françaises et de Français qui ont voté, sur un total d'environ 46000000 d'inscrits (19,66% d'absentions). François Hollande n'a donc

recueilli que 48,63% des suffrages des votants, lit-on dans *Le Temps* du 8 mai reprenant le site *vote-blanc.org* «qui milite pour leur prise en compte». Selon ce calcul, l'élection du nouveau président ne correspondrait donc pas à une majorité de suffrages devant exprimer la volonté générale. On peut ergoter.

Ce qu'il faut en revanche relever, c'est que les candidats sont séparés par 3,04% des voix. C'est donc le 1,52% des votants qui a fait la bascule dans un sens plutôt que dans l'autre. Pas de discussion: c'est la règle du jeu, et il n'y en a pas d'autre, il faut qu'il y ait un vainqueur. Mais de grâce, que l'on prenne conscience du ridicule de proclamer que c'est «la France», ce sont «les Français» qui ont décidé de «changer». Ceci bien entendu sans aucun regret pour l'éviction de Sarkozy.

ALEXANDRE BONNARD

Rhétorique vert tendre

Les Marches du Pays

Lorsque nous mettons le nez dehors ce samedi 5 mai vers six heures et demie, le temps est bouché; il a beaucoup plu, le sol est détrempé. Le grand manitou des Marches du Pays, notre guide Alexandre Pahud, se serait-il pour une fois trompé? N'aurait-il pas fallu renvoyer la onzième Marche à des jours meilleurs?

Dans le train qui nous conduit à Bex, un participant s'exclame: «L'Italie commence à Roche!» Peut-être, mais l'Italie est bien terne aujourd'hui. M. Pahud dit croire à l'infailibilité de Météo Suisse. Il a raison. Dès que nous arrivons à la halte de Fontannaz-Seulaz («ce n'est pas la gare de Lyon», dit-il), en dessous de Gryon, les nuages s'éloignent. Un soleil livide perce à travers les restes de brouillard. Notre périple chablaisien commence, nous traversons l'Avançon.

Chaque Marche du Pays a sa couleur dominante. En ce printemps humide, c'est le vert tendre des arbres feuillus, rehaussé par les tons sombres des sapins et qui vire au blanc éblouissant dès que le soleil vient frapper le feuillage. Nous palpons les feuilles à notre portée et l'expression «vert tendre» prend tout son sens: quelle douceur! On croirait du velours.

Nous marchons deux heures sur des sentiers satisfaisant l'idéal du marcheur. Ils sont tapissés de brindilles ou de feuilles mortes qui ont le bon goût de sécher avant notre passage. Nous franchis-

sons la Grande et la Petite Gryonne et l'heure du pique-nique arrive, dans une clairière où le soleil tape dur. On aperçoit derrière les arbres les Dents du Midi encore très enneigées. Chacun sort ses victuailles, dont un vin blanc de l'Hérault et un fromage nommé le Maréchal. Le maréchal? Quel maréchal? La Licra a-t-elle posté des observateurs à proximité? La vigilance de Jean Martin s'étend-elle jusque dans ces bois?

Les odeurs de l'ail des ours, des herbes fumantes et du cervelas grillé nous distraient de notre crise de paranoïa. Comme toujours, en quelques touches, la modernité se rappelle à notre bon souvenir. Cette fois, c'est un groupe de «bikers» équipés de casques monstrueux et colorés; on les croirait sortis de quelque manga.

Après le repas, nous gagnons le hameau de Forchex puis suivons le Chemin du Sel jusqu'à Plan d'Essert. Dans une large trouée, nous découvrons la frontière formée par le Rhône, les Dents du Midi, les Jumelles, le Grammont, Montthey, Vouvry, la raffinerie de Collombey.

Ensuite, au-dessus des vignes qui dominent Ollon (Aulonum en latin), M. Pahud nous entretient du passé médiéval de cette localité. Il est question de la bataille de la Planta en 1475 et de l'invasion valaisanne l'année qui suit.

C'est l'Abbaye de Saint-Maurice, détail piquant, qui a payé durant deux

cents ans les traitements des pasteurs réformés de l'endroit.

Nous continuons à marcher dans une zone microclimatique où les pins parasols dignes de la région PACA – pour sacrifier aux dénominations actuelles – abondent.

Nous descendons les vignes en direction de Saint-Triphon. Intervient alors la dernière «surprise du chef». La randonnée dite «de plaine» nous a réservé quelques montées et descentes inattendues. Nous empruntons un sentier ne figurant pas sur la carte pour gravir au plus vite l'éminence au sommet de laquelle nous visitons des ruines médiévales, dont une chapelle «très premier âge roman» selon M. Pahud.

Durant la montée, nous nous croyons dans la jungle de *l'Île au Trésor*. Puis, près de l'imposante tour, nous admirons la complexité structurelle du bourg castral avec ses divers remparts et sa barbacane disparus. Nous apprenons l'existence de la noble famille savoyarde Pontverre, mal connue des historiens, mais dont la puissance se laisse deviner.

Nous traversons pour finir le village de Saint-Triphon, qui ne ressemble à aucun autre (aucun village ne ressemble à un autre). Détail postmoderne: on aperçoit un

bouddha trônant sur une boîte aux lettres; il vaut bien les nains de jardin.

La balade «officielle» s'achève à la gare d'Ollon. Une fondue réunit à Aigle les participants peu pressés de rejoindre Lausanne. La onzième Marche a été bien fréquentée. Sur quelques portions de route, nous avons formé une petite masse vaudoise en déplacement.

Bizarrement, la rhétorique a eu son heure de gloire au milieu des bois vert tendre. Nous avons d'abord parlé des seize anaphores de M. François Hollande («Moi Président de la République...»). M. Delacrétaz, autre président, a remarqué qu'il utilisait lui-même beaucoup l'épanorthose, consistant à exposer les idées de façon floue pour les préciser ensuite, une figure bien vaudoise en somme... Nous relevons les euphémismes de notre guide: une montée «un peu sèche» nous essoufflera vite, tandis que les «brusques» descentes nous casseront sûrement les pattes.

Nous ne lui en voulons aucunement car grâce à lui, une nouvelle fois, nous avons éprouvé le Pays et son histoire avec tous nos sens, nos pieds et nos genoux.

JACQUES PERRIN

Juvenilia CVIII

Pour faire passer une œuvre littéraire ancienne auprès d'adolescents, l'aimer et être convaincu de sa valeur sont des conditions nécessaires. C'est une naïveté de penser qu'elles sont suffisantes. Je suis donc assez naïf pour avoir cru que les quatre premiers livres des *Confessions* de Rousseau pourraient intéresser les élèves d'une classe de 9^e année. J'avais saisi l'occasion du tricentenaire pour aborder le XVIII^e siècle hors des chemins habituels (Voltaire, Montesquieu...), espérant qu'ils découvrirait chez Jean-Jacques une sorte de frère aîné. L'action se passe dans un paysage connu; le protagoniste, épris de liberté, expose ses tourments et ses contradictions avec sincérité. Il développe dans ces pages de jeunesse une extraordinaire vitalité, se défend avec assez de succès contre l'adversité. Ce livre, qu'on peut lire comme une sorte de roman de formation, les ennuya, et j'en fus bien dépit. Le premier écueil, surprenant, fut la langue. Cette prose si naturelle, parfois même un peu brouillonne, une des plus belles de notre langue, si proche de nous – je photocopiai des manuscrits pour qu'ils palpent de manière sensible le travail de l'écrivain – les rebuta: c'était trop difficile. Cette raison invoquée me parut secondaire: ces élèves sont intellectuellement capables, et s'il s'agit de fournir un effort productif, ils ont des ressources inépuisables. Je cherchai d'autres causes. Malgré la pornographie ambiante, les adolescents sont à un âge très pudique, et Rousseau porte un regard indiscret d'homme mûr sur son enfance et sa jeunesse et cela crée un trouble. Mais la raison profonde de leur désaffection, celle dont ils n'ont même pas conscience, est ailleurs: Rousseau est un anarchiste, et eux sont épris d'ordre. Chaque fois qu'ils ont l'occasion de s'exprimer sur leur avenir, il est composé d'un «bon métier» et d'une famille stable. Un type qui quitte sa ville natale à seize ans sur un coup de tête et part à l'aventure n'est pas un modèle pour eux. Une génération morale.

Par contraste, je m'attendais à aborder *Le Cid* de Corneille comme une version latine, c'est-à-dire une traduction. Or ils commencèrent par s'extasier qu'on pût écrire toute une pièce de théâtre en alexandrins. L'un d'eux exprima sa satisfaction d'étudier un texte qu'il n'aurait pas idée de lire en privé. On s'étonna de rencontrer des expressions connues: «Ô rage, ô désespoir...», «Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années.» Marc tomba amoureux de ces deux vers, qu'il récitait à tout propos: «Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort, nous nous trouvâmes deux mille arrivant au port.»

– C'est la réplique culte de la pièce. J'adore!

Quand nous prenions la mince plaque de la célèbre tragi-comédie pour la lecture en classe, il la saisissait à deux mains, l'embrassait et la brandissait comme un trophée sportif.

On se bat pour obtenir la lecture des rôles. Eugène s'agite pour jouer le roi don Fernand. Il triomphe:

– Yes I am the king!

Annie sollicite d'être Chimène. Nicolas, son voisin plaide sa cause:

– Donnez-lui le rôle, c'est tout à fait elle: jeune, jolie... et soûlante!

C'est vrai qu'à la fin de la pièce, Chimène tarde à céder à Rodrigue. Elle devient lassante. Annie défend sa cause avec passion et prend la classe à témoin:

– Vous croyez que c'est facile d'épouser l'assassin de son père, quelques jours après sa mort? Essayez de vous mettre à sa place! Vous n'y comprenez rien.

Luisa imagine une fin romantique pour résoudre la situation inextricable des héros:

– Ils devraient aller sur une falaise, s'embrasser et sauter ensemble.

Les héros sont jeunes et sportifs. Les adultes, parfois égoïstes, défendent des valeurs sûres. Une pièce morale.

J.-B. ROCHAT

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

30 mai: Censure et liberté d'expression, avec **Olivier Delacrétaz**, président de la Ligue vaudoise.

6 juin: La théologie des ministères, avec **Nicolas Monnier**, pasteur, membres du Synode.

13 juin: L'adoption par le couple homosexuel et les Chambres fédérales, avec **Yves Nidegger**, conseiller national, avocat.

Le Coin du Ronchon

Dans ma corne d'abondance, qu'y met-on?

Le retour du socialisme officiel à la tête de l'Etat français suscite un frémissement dans toute l'Europe, libérant les esprits et les cœurs et surtout déliant les cordons des goussets: maintenant, on va à nouveau pouvoir *dépenser*! Dépenser l'argent que l'on ne possède pas, dépenser l'argent qui appartient aux autres, dépenser l'argent que les générations futures se débrouilleront pour rembourser, pourvu que l'on *dépense*!

Les journalistes, qui démentent toujours avec véhémence une quelconque accointance avec la gauche, ne se tiennent plus de joie en proclamant chaque jour la déroute du «camp Merkel» au sein de l'Union européenne. Des économistes – qui exercent l'une des rares professions où l'on se trompe encore davantage que Mme Teissier – nous prédisent les pires tourments si nous n'abandonnons pas définitivement toute austérité budgétaire. Tous ceux qui continuent à vivre de rentes ou de subventions intactes donnent de la voix pour dénoncer les atroces privations dans lesquelles la moindre mesure d'économie pourrait certainement les plonger. Et les politiciens et les journalistes se creusent chaque jour les méninges pour trouver de nouvelles idées de dépenses publiques, parce que les citoyens y ont *droit*, parce que nous tous y avons *droit*!

Tandis que, dans la République du bout du lac, on envisage désormais d'accorder une prime de plusieurs milliers de

francs aux étrangers en situation illégale, on a vu chez nous, ces derniers jours, une manchette de journal réclamer la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation. On appelle cela une «idée choc», afin de se convaincre qu'on est audacieux. Qui osera refuser un petit geste pour la formation des jeunes? Personne, évidemment! Cette discrimination sera donc considérée comme parfaitement légitime... jusqu'à son entrée en vigueur, ensuite de quoi elle sera dénoncée sur un ton indigné: pourquoi les jeunes et pas les personnes âgées? Pourquoi pas les handicapés? Pourquoi pas les jeunes parents? Et les personnes qui ont arrêté de fumer? Et celles qui s'engagent contre le racisme et la mucoviscidose? La discrimination devra être *la même pour tous* et on ne nous lâchera pas avant que toute la population reçoive gratuitement un abonnement général. En première classe. Parce que nous y avons *droit*.

A quand la fin de la vignette autoroutière et de la redevance radio-télévision?

Surtout, dès lors qu'il est admis que l'instruction doit être gratuite, pourquoi pas aussi le perfectionnement intellectuel? L'édification de l'âme? La culture politique? Tous les citoyens y ont *droit*, et pour cela – nous formulons nous aussi une «idée choc» – l'Etat de Vaud devrait songer à leur offrir un abonnement à *La Nation*!

LE RONCHON